

ECONOMIE & SOCIÉTÉ

SÉRIE

2

PROFIL E

Partie 2 : questions diverses

Durée totale de l'épreuve :	240 minutes
Durée de la partie 2 :	120 minutes
Moyens auxiliaires autorisés :	Calculatrice non programmable Codes suisses sous forme papier : Cst. CO et CCS, LP
Annexe :	Index officiel CO et CCS (annexé en dernière page)

Numéro de candidat-e

Nom

Prénom

Date de l'examen

Points obtenus / points maximum

Partie 2 : questions

/ 100

Les points obtenus sont à reporter sur la première page de la partie 1 pour le calcul de la note.

SIGNATURES DES EXPERTS

Délai de libération : Cette série d'examen ne doit pas être utilisée comme exercice avant le
1^{er} janvier 2016

QUESTIONS DIVERSES

			Points obtenus	Points maximum
1.5.1	Rapports financiers	Objectifs		22
1	Journal	1.5.1.1, 1.5.1.2, 1.5.1.6, 1.5.1.8, 1.5.1.9, 1.5.1.10		20
2	Intérêts et revenus des placements	1.5.1.3		2
1.5.2	Economie d'entreprise	Objectifs		20
3	Financement et placement	1.5.2.9		5
4	Assurances	1.5.2.8		10
5	Valeurs fondamentales	1.5.2.3		5
1.5.3	Droit et Etat	Objectifs		23
6	Sources du droit et procédure législative	1.5.3.1, 1.5.3.2		6
7	Endettement et exécution forcée	1.5.3.8		5
8	Fiscalité	1.5.3.10		6
9	Successions	1.5.3.12		6
1.5.4	Economie générale et société	Objectifs		35
10	Besoins et biens	1.5.4.1		9
11	Circuit économique	1.5.4.2		2
12	Energie, écologie et économie de marché	1.5.4.1 / 1.5.4.3 / 1.5.4.4 / 1.5.4.12		10
13	Politique fiscale et monétaire et croissance	1.5.4.9 / 1.5.4.11		6
14	Cycle conjoncturel et chômage	1.5.4.5 / 1.5.4.8		8
	Total			100

*A reporter en première page

1. Journal

points

/ 20

Monsieur A. Darbellay est le propriétaire d'un magasin de sports en Valais. Il enregistre les écritures du mois de décembre 2014 :

Actifs	Bilan au 01.01.2014		Passifs
Circulants		Dettes à ct	
1000 Caisse	12'000.00	2000 Dettes fournisseurs	6'150.00
1010 Poste	4'500.00	2010 Autres dettes	6'000.00
1020 Banque c/c	15'100.00	2300 Passifs transitoires	1'500.00
1060 Titres de placement	2'200.00		
1100 Créances clients	2'000.00	Dettes à lt	
1109 Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)	- 600.00	2400 Dette bancaire à lt	50'000.00
1200 Stock marchandises	45'000.00		
1300 Actifs transitoires	1'500.00		
Immobilisés		Capitaux propres	
1500 Appareils	6'250.00	2800 Capital	62'800.00
1509 FAC s/appareils	- 1'500.00	2850 Privé	0.00
1510 Mobilier et Installations	12'000.00		
1521 Infrastructure informatique	3'000.00		
1530 Véhicules	22'000.00		
1540 Instruments et outillages	3'000.00		
Total des actifs	126'450.00	Total des passifs	126'450.00

Les comptes de gestion utilisés par l'entreprise A. Darbellay sont :

3200 Ventes de matériel	6200 Frais de véhicules
3201 Ventes de vêtements	6300 Assurances
3209 Déductions accordées	6400 Electricité
3805 Pertes sur créances clients	6500 Frais d'administration
4200 Achats de matériel	6600 Publicité
4201 Achats de vêtements	6700 ACE
4230 Prestations propres	6900 Intérêts-charges et frais bancaires
4270 Frais d'achats	6950 Intérêts-produits
4280 Variation de stock	6800 Amortissements
4209 Déductions obtenues	7400 Produits des titres
5200 Salaires	8000 Produits exceptionnels
5270 Charges sociales	8010 Charges exceptionnelles
6000 Loyers	9000 Résultat
6100 Entretien des appareils	

Remarques :

- La saisie du journal se fait à l'aide du nom du compte et non du numéro.
- La colonne « libellé » sert à indiquer les calculs uniquement.
- Le nombre de lignes à disposition ne correspond pas forcément au nombre d'écritures attendues.
- Les sommes sont arrondies aux 5 centimes si nécessaire.
- Ne pas comptabiliser la TVA.

Opérations courantes du mois de décembre 2014 :

1. Début décembre, l'entreprise de Monsieur Darbellay achète à crédit 12 paires de skis à CHF 850.– la paire. (2 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. M. Darbellay prélève pour son usage personnel une paire de chaussures de ski CHF 305.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

3. En déballant les cartons de la commande de l'écriture 1, l'entreprise de Monsieur Darbellay constate qu'une paire de skis présente un défaut. Elle la renvoie au fournisseur qui lui établit une note de crédit. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

4. L'entreprise de Monsieur Darbellay paie via le compte bancaire le salaire de sa vendeuse CHF 4'200.–. (1 point)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

5. Comptabilisez le relevé bancaire suivant : (2 points)

- Primes d'assurances, non comptabilisées, pour le magasin CHF 1'200.–
- Frais liés au compte bancaire CHF 80.–.

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

6. L'entreprise de Monsieur Darbellay paie la facture (écritures 1 et 3) en tenant compte d'un escompte de 2 %. Le paiement se fait par le compte postal. (4 points)

Op.	A débiter	A créditer	libellé/calcul	Somme	Somme

2. Intérêts et revenus des placements

points

/ 2

1. Si le taux d'intérêt d'une dette bancaire de CHF 50'000.– augmente de $\frac{1}{2}$ %, combien d'intérêt en plus par trimestre devra-t-on payer ? (1 point)

2. Un client de la Banque Cantonale du Valais désire effectuer un placement avec son épargne personnelle de CHF 10'000.–. L'établissement lui propose un placement à 4,5 %. Combien de jours lui faudra-t-il pour obtenir un intérêt de CHF 60.– ? (1 point)

3. Financement et placement

points

/ 5

1. Terminez la phrase ci-après : (2 points)

Lors d'un placement, nous distinguons trois objectifs principaux :

- rendement / croissance,

- _____

- _____

2. Quel type de placement en papier-valeur offre la meilleure possibilité d'atteindre l'objectif de « rendement / croissance » ? (1 point)

3. Pour ce type de papier-valeur (question 2), qu'est-ce qui correspond à l'élément :

a) rendement ? (1 point) _____

b) croissance ? (1 point) _____

4. Assurances

points

/ 10

Comment rouler bien couvert

LES SINISTRES AUTOMOBILES PEUVENT COÛTER CHER. IL EST DONC IMPORTANT DE SE COUVRIR EN CONNAISSANT BIEN LES ASSURANCES EXISTANTES.

RESPONSABILITE CIVILE

Que l'on roule dans un tacot du siècle dernier ou dans un nouveau modèle rutilant, les dégâts qu'on cause lors d'un accident peuvent être considérables. Ce n'est pas un hasard si l'assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire en Suisse ... Hormis le système de bonus dans la fixation de la prime, les éléments à prendre en considération sont les suivants.

♦ **Franchise** : les jeunes (moins de 25 ans) et les nouveaux conducteurs (permis depuis moins de deux ans) doivent souvent assumer une franchise en cas de sinistre. ...

♦ **Faute grave** : cette couverture optionnelle donne l'im-

pression que l'assuré sera absous quel que soit l'erreur commise au volant. Une lecture attentive des CGA dit bien souvent le contraire : ...

PRIME AU PROFIL

Parallèlement, on distingue deux autres grands genres de couverture : la casco partielle et la casco complète. Leur point commun avec la RC, c'est l'influence que les profils du véhicule et du conducteur ont sur le montant de la prime. En effet, la valeur de la voiture, sa puissance, son équipement et, parfois, même ses émissions de CO₂ jouent un rôle important.

Le profil personnel (âge, sexe, nationalité) pèse également lourd dans le calcul de la prime.

CASCO PARTIELLE

Cette assurance facultative prend à sa charge toute une série de dégâts affectant le véhicule assuré : ...

CASCO COMPLETE

En complément à la casco partielle, il existe la casco collision qui couvre les dégâts que l'assuré cause à son propre véhicule par sa faute. ... Si cette assurance n'est pas rendue obligatoire par la loi, elle est généralement imposée dans le cadre d'un leasing.

Si la casco complète se justifie pour les véhicules neufs, récents ou de valeur, elle perd de sa pertinence au fil des années. ...

Source : TOUT COMPTE FAIT N° 8 – AOÛT 2014

1. a) L'assurance RC automobile fait partie de la branche d'assurances dénommée : (1 point)

- b) L'assurance casco (partielle ou complète) fait partie de la branche d'assurance dénommée : (1 point)

2. Que prend en charge l'assurance RC lors d'un sinistre ? (1 point)

3. Quelle assurance obligatoire de personnes impose une franchise aux assurés ? (1 point)

4. Donnez un exemple de faute grave qui pourrait être imputée à un conducteur de véhicule à moteur en cas d'accident. (1 point)

5. Pour quelle raison est-il imposé une assurance casco complète au preneur d'un leasing pur (ou vrai leasing) destiné au financement d'un véhicule à moteur ? (1 point)

6. Expliquez ce qu'est le système bonus / malus appliqué par exemple à la prime des assurances RC automobile. (2 points)

7. Mentionnez deux raisons citées dans le texte justifiant une assurance casco complète pour une automobile. (2 points)

5. Valeurs fondamentales

points

/ 5

De plus en plus de produits en vente à Migros arborent le logo Fairtrade Max Havelaar en plus du label Bio. C'est le cas des riz basmati et jasmin. Mais que signifient donc ces symboles ?

Migros ne cesse d'élargir son assortiment de produits certifiés à la fois Bio et Fairtrade. En optant pour ces articles, les clients font preuve d'un beau sens des responsabilités, et ce, à plus d'un titre. Jennifer Zimmermann, cheffe de projet au WWF Suisse, résume le sens de l'initiative : « Il est tout à fait cohérent d'accorder la double labellisation au riz, au café, au cacao et autres marchandises provenant des pays du Sud. Ces sigles garantissent à la fois une production respectueuse de la nature, sans engrais chimiques, et le respect d'un certain nombre de critères sociaux, tels qu'un prix d'achat minimum et une prime Fairtrade pour les agriculteurs. »

Source : MIGROS MAGAZINE – OCTOBRE 2014

Les aliments labellisés Fairtrade Max Havelaar qui viennent de rejoindre la gamme Bio de Migros sont deux variétés de riz. La première, le riz basmati, est cultivée en Inde, tandis que la seconde, le riz jasmin, est produite par la coopérative Nam Om, dans la province thaïlandaise de Yasothon, au nord-est du pays. La structure réunit près de 320 petits paysans exploitant une surface de 1329 hectares. Malgré des conditions climatiques difficiles, ils parviennent à récolter jusqu'à 2400 tonnes de riz par an. Depuis que la coopérative est certifiée Fairtrade, soit dix ans tout juste, les conditions de vie et de travail de ses membres se sont améliorées en perma-

nence. Idem pour la qualité de leurs céréales, car avec les avantages procurés par le système du commerce équitable, ils peuvent bénéficier de subventions pour mettre en place une agriculture biologique. Le riziculteur Wasn témoigne : « Fairtrade a ouvert des perspectives dans notre région, notamment pour les jeunes qui ne sont pas forcément obligés de partir en ville pour travailler. »

1. Quelle valeur éthique est exprimée et défendue par le label « Max Havelaar » ? (1 point)

2. Dans le cadre de quelle stratégie fondée sur les piliers « économique, écologique et social » les labels sont-ils adoptés par les entreprises ? (1 point)

3. Quel avantage chaque acteur cité ci-dessous retire-t-il de l'application d'un label ? (3 points)

Le producteur de riz _____

Le consommateur de riz : _____

L'importateur-distributeur de riz : _____

6. Sources du droit et procédure législative

points

/ 6

1. A la suite du dépôt d'une initiative, les résultats d'une votation populaire ont donné les chiffres suivants : plus de 1'856'384 citoyens ont voté pour la proposition alors qu'elle a été rejetée par près de 1'234'688 personnes. L'initiative a surtout été acceptée dans les grands cantons citadins tels que Zurich ainsi qu'en Suisse romande, soit en tout dans 11 cantons et demi-cantons.

Ce nouveau projet de loi entrera-t-il en vigueur ? Justifiez votre réponse. (1 point)

2. Mentionnez deux différences entre une loi et une ordonnance. (2 points)

3. Au niveau fédéral, quel est le minimum de signatures requises pour déposer un référendum ainsi qu'une pétition ? (1 point)

a) Référendum : _____

b) Pétition : _____

4. Existe-t-il une condition pour qu'une loi entre en vigueur après son acceptation par le Parlement fédéral ? Si oui, laquelle ? (2 points)

a) En cas de référendum : _____

b) S'il n'y a pas de référendum : _____

7. Endettement et exécution forcée

points

/ 5

1. Dans le cadre d'une procédure de poursuite préalable, indiquez qui est l'initiateur (expéditeur) ou respectivement à qui sont destinées (destinataire) les opérations ci-dessous : (3 points)

Opération	Expéditeur	Destinataire
Une réquisition de poursuites		OP
Le commandement de payer	OP	
La demande de mainlevée d'opposition		Juge

2. En cas de procédure par voie de faillite, quel document l'office adresse-t-il au débiteur pour le sommer de payer ? (1 point)

3. Citez un cas précis où l'on doit parfois produire un extrait des poursuites. (1 point)

8. Fiscalité

points

/ 6

1. Admettons les trois catégories d'impôts suivantes : l'impôt fédéral direct (IFD), les impôts fédéraux indirects (IFI) ainsi que les impôts directs cantonaux et communaux (IDCC).

Cochez la ou les case-s correspondante-s : (3 points)

	IFD	IFI	IDCC
TVA			
Impôt sur la fortune			
Impôt sur le revenu			

2. Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ? Corrigez les affirmations fausses. (2 points)

Affirmation	Vrai	Faux
L'impôt anticipé est un impôt indirect.		
Les droits de douane sont des impôts cantonaux.		

3. Quel genre de prestations est exonéré de la TVA ? (1 point)

9. Successions

points

/ 6

1. Lorsqu'une personne mariée décède, que convient-il de faire avant de procéder au partage de la succession ? (1 point)

2. Qu'entend-on par « succession légale » ? (1 point)

3. Dans quelle parentèle les personnes suivantes sont-elles classées ? (2 points)

Personnes	Parentèle
La mère du défunt	
Le neveu du défunt	
Le petit-fils du défunt	
Les grands-parents du défunt	

4. Lorsqu'il n'existe qu'un seul type d'héritier réservataire, comment le partage se présente-t-il ? (2 points)

Héritier réservataire	Réserve	Quotité disponible
<i>Exemple : Père et mère</i>	<i>1 / 2</i>	<i>1 / 2</i>
Conjoint		
Descendants		

10. Besoins et biens points / 9

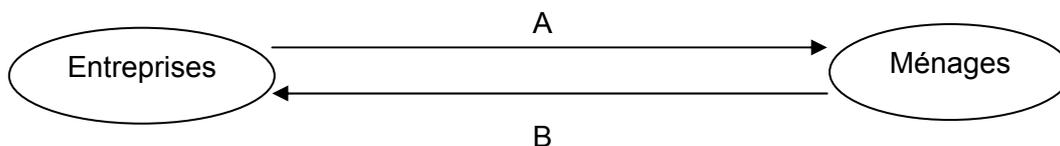
1. Quel sont les trois types de besoins que vous connaissez ? Donnez pour chacun un exemple vous concernant. (3 points)

2. Classez les biens ci-dessous en mettant deux ou trois croix par ligne pour chaque situation. (6 points)

SITUATIONS	BIENS MATERIELS	SERVICES	BIENS ECONOMIQUES	BIENS LIBRES	BIENS DE CONSOMMATION	BIENS DE PRODUCTION
Le marteau d'un menuisier						
L' eau d'un ruisseau						
Un voyage en Grèce (vacances)						
La coupe de cheveux						
Le téléphone portable d'un élève						
L' eau potable d'une maison						

11. Circuit économique points / 2

Indiquez à quels flux monétaires correspondent les flèches du schéma ci-dessous : (2 points)



Flèche A : _____

Flèche B : _____

12. Energie, Ecologie et Economie de marché

points

/ 10

Le gaz de schiste divise l'Europe

Faut-il autoriser ou interdire la fracturation hydraulique (fracking) en Europe cette technique de forage qui permet d'exploiter les gaz non conventionnels, essentiellement le gaz de schiste, piégés dans les porosités d'une roche quasi imperméable entre 2000 et 3000 mètres de profondeur ? Pratiquée depuis une soixantaine d'années pour l'exploitation des hydrocarbures, la fracturation hydraulique s'est fortement développée aux Etats-Unis depuis le début des années 2000. En Europe, elle est largement contestée à cause des dommages qu'elle serait susceptible de faire subir à l'environnement : pollution de l'eau, séismes induits, dégagement de méthane, etc.

L'enjeu économique est majeur. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'accroissement de la population et le dynamisme des pays émergents devraient engendrer une augmentation de 40 à 50 %, d'ici à 2030, des besoins planétaires en énergie. A cette date, le gaz pourrait représenter le quart du bouquet énergétique mondial, contre 21 % en 2010. L'enjeu géostratégique est tout aussi important. Pour réduire leur dépendance à l'égard de la Russie, qui détient le cinquième des réserves de gaz naturel de la planète, l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Europe sont tentées d'exploiter les gaz non conventionnels, dont les réserves mondiales sont estimées par l'AIE à 380'000 milliards de m³. Lesquelles représentent, au rythme actuel, entre 120 et 150 ans de consommation de gaz naturel. (...)

Source : LE BÉ Philippe, « Le gaz de schiste divise l'Europe », dans *l'Hebdo*, No 35, 28/8/2014, pp.6-11.

Sur la base de vos connaissances personnelles ainsi que du document précédent, répondez aux questions suivantes :

1. Le gaz de schiste est-il considéré comme un facteur de production, si oui lequel ? (1 point)

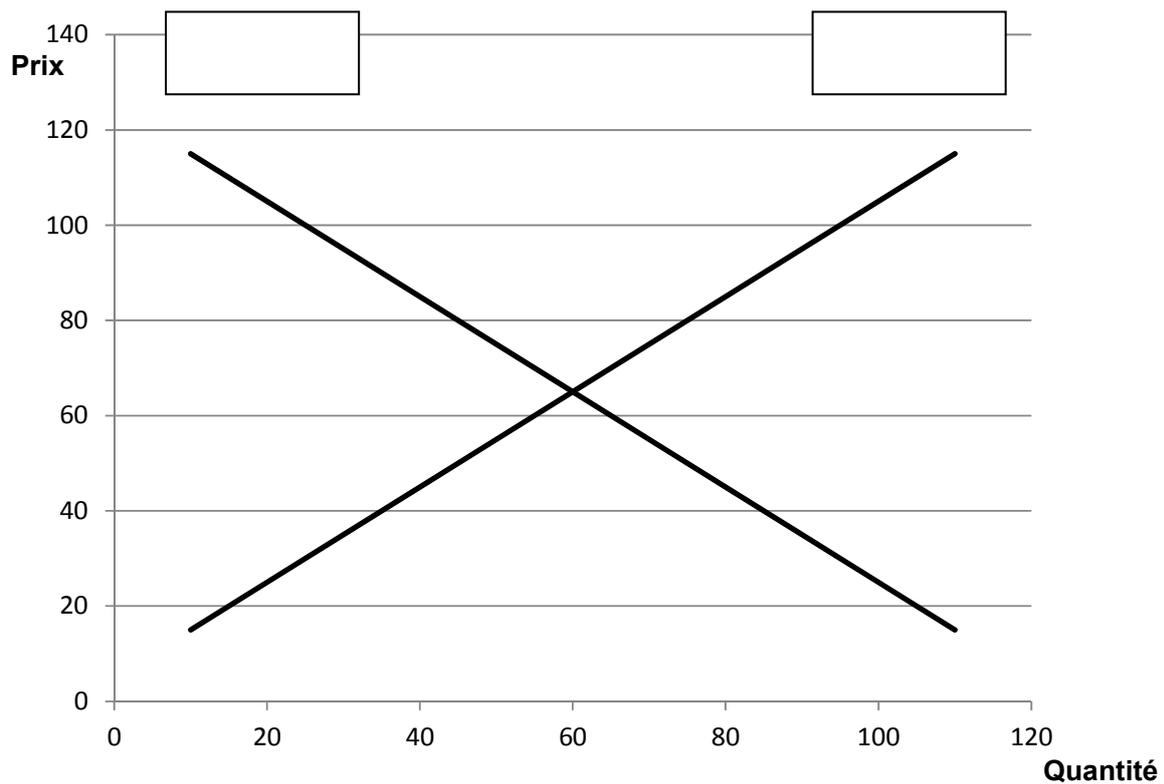
2. Pourquoi l'exploitation du gaz de schiste est-elle contestée en Europe ? Citez deux éléments. (2 points)

3. L'extraction du gaz de schiste contribue-t-elle à l'augmentation de la croissance aux USA ? Justifiez votre réponse. (1 point)

4. Le gaz naturel n'est pas considéré comme une énergie propre et renouvelable. Pourquoi ? Mentionnez deux raisons. (2 points)

5. L'augmentation de la population a comme incidence l'augmentation du prix de l'énergie. Expliquez pourquoi ? (1 point)

6. a) Placez sur le graphique ci-dessous le nom des deux courbes : offre et demande. (1 point)



b) Grâce à la nouvelle technologie de la fracturation hydraulique (fracking), les Etats-Unis ont réussi à augmenter de 50 % leur production de pétrole depuis 2008. Dessinez sur le graphique ci-dessus la nouvelle courbe de l'offre. (1 point)

c) Quelle est l'incidence de ce fait sur le marché du pétrole ? (1 point)

13. Politique fiscale et monétaire, croissance

points

/ 6

1. Vrai ou faux ? Cochez la bonne réponse : (2 points)

Affirmation	Vrai	Faux
L'inflation est une baisse générale des prix.		
Si l'inflation est jugée préoccupante, la BNS baisse ses taux d'intérêt.		
La BNS diminue la masse monétaire pour maîtriser l'inflation.		
L'inflation et la baisse du chômage sont caractéristiques d'une période de croissance.		

2. Le président de la Banque Nationale Suisse est déterminé à éviter par tous les moyens nécessaires une situation de déflation.

a) Définissez le terme déflation. (1 point)

b) Quel est le danger d'une déflation en Suisse ? (1 point)

3. a) Les concerts du groupe américain « Green Day » en Suisse font-ils augmenter le PIB suisse ? Justifiez votre réponse. (1 point)

b) Que veut dire l'acronyme « PIB » ? (1 point)

14. Cycle conjoncturel et chômage

points

/ 8

1. Enumérez deux types de chômage : (2 points)

2. Comment calcule-t-on le taux de chômage en Suisse ? (1 point)

3. Nommez deux causes démographiques pouvant expliquer l'augmentation du chômage. (2 points)

4. Indiquez le terme qui correspond à la description de la période du cycle conjoncturel : (3 points)

Terme	Description
	Chômage élevé, ambiance générale morose
	Climat optimiste, favorable à la consommation et aux investissements
	Augmentation massive des investissements, manque de main d'œuvre qualifiée

Index du CO (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CO traitant ce sujet

Actes illicites	19	Lettre de change	991
Actions (papiers-valeurs)	622	Libération (actions nominatives)	632
Administration -SA (conseil)	707	(actions au porteur)	683
-Sàrl (définition)	772	Licenciement	335
-Coop (définition)	828	Loyers abusifs	269
Annexe (SA)	663b	Mandataire commercial	462
Arrhes	158	Menus travaux	259
Assemblée générale SA	698	Nullité des contrats	20
Assemblée des associés Sàrl	804	Obligations (papiers-valeurs)	1156
Assemblée générale Coop	879	Offre	3
Bail à loyer	253	Participations (SA)	960d
Capital-participation	656b	Papiers-Valeurs	965
Cautionnement	492	Prescription	127
Cession de créances	164	Prévoyance en faveur du personnel	331
Chèque	1100	Raisons de commerce	944
Clause pénale	160	Registre du commerce	927
Compensation	120	Rente viagère (prescription)	131
Comptabilité commerciale	957	Reprise de dette	175
Congé (abusif, travail)	336	Réserve générale (SA)	671
- (délais, travail)	335b-c	Résiliation immédiate (travail)	337
- (abusif, bail)	271-a	Responsabilité civile	41
- (délais, bail)	266a-c	Rétention (bail commercial)	268
Consignation (bail)	259g	Révocation de la vente par l'acheteur	40e
Contrat d'agence	418a	Société anonyme	620
- d'apprentissage	344	Société coopérative	828
- de commission	425	Société à responsabilité limitée	772
- de mandat	394	Société en nom collectif	552
- de travail (individuel)	319	Société simple	530
Contrat (conclusion)	1	Titres au porteur	978
Crainte fondée	29	Titres nominatifs	974
Débit	158	Vacances (travail)	329a
Défauts de la chose louée	259	Vente immobilière	216
Démarchage	40a	Vente mobilière	187
Demeure (débit) (vendeur)	102	Vente par acomptes abrogée, remplacée par la LCC et l'OLCC le 01/01/2003	
Dol	28	Vérification de la chose	201
Donation	239		
Echange	237		
Enchères (vente aux)	229		
Enrichissement illégitime	62		
Erreur essentielle	23		
Exécution des obligations	68		
Extinction des obligations	114		
Formation des obligations	1		
Fondé de procuration	458		
Forme des contrats	11		
Garantie (vente immobilière)	219		
(vente mobilière)	197		
Inexécution des obligations	97		

Index du CCS (état le 1^{er} janvier 2013)

Le n° indiqué renvoie au 1^{er} article du CCS traitant ce sujet

Acquêts	197	Pacte successoral	494
Adoption	264	Partage (succession)	602
Annulation du mariage	104	Participation aux acquêts	196
Association	60	Personnes morales	52
Autorité parentale	296	Personnes physiques	11
Autorités de protection de l'adulte	360	Possession	919
Biens de famille	335	Prêteurs sur gages	907
Biens des enfants	318	Procédure préparatoire (mariage)	97
Biens propres (régime légal)	198	Propriété	641
Bonne foi	3	-foncière	655
Cédule hypothécaire	842	-mobilière	713
Célébration du mariage	101	-par étages	712a
Charges foncières	782	Quotité disponible	470
Communauté de biens	221	Reconnaissance de paternité	260
Conditions du mariage	94	Régime matrimonial ordinaire	181
Curatelle	390	Registre foncier	942
Curatelle (fin)	399	Répudiation (succession)	566
Discernement	16	Réserve de propriété	715
Divorce	111	Réserve successorale	471
Droits civils (jouissance)	11	Séparation de biens	247
Droits réels	641	Servitudes et charges foncières	730
Education	302	Successions (héritiers légaux)	457
Effets généraux du mariage	159	Superficie (droit)	675
Etat civil	39	Testament	467
Exhérédation	477	Usufruit	745
Famille (dette alimentaire)	328		
Fiançailles	90		
Filiation	252		
Fonctions du curateur	405		
Fondations	80		
Gage immobilier	793		
Gage mobilier	884		
Habitation (droit)	776		
Héritiers légaux	457		
Hypothèque	824		
Majorité civile	14		
Mariage (conditions)	94		
Mise sous curatelle (mineurs)	308		
Nantissement	884		
Nomination du curateur	400		
Obligation d'entretien (enfants)	276		
Ouverture de la succession	537		